

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2011

L'an deux mille onze, le vingt-et-un du mois d'octobre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARTIN EN BRESSE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERNAY, Maire.

Etaient présents : M. Didier VERNAY, M. Didier MARCEAUX, Mme Christelle CHARTON, M. Yves DESSAUGE, Mme Jocelyne DETROIT-JUILLOT, M. Guy GAUDRY, Mme Jocelyne ALIGNOL., M. Gilbert BAVEUX, Mme Marie-Rose COMPARET, M. Guy FEVRAT, M. Laurent GARNIER, Mme Brigitte MERITE, Mme Fanny MICHAUD-GENELOT, M. Jean-Luc MICHAUDET, M. Gaël MICHELIN, M. Rémy MORAIN, M. Jean-Marc SALLAZ, Mme Béatrice STOLTZ.

Etaient absents excusés :

Etaient absents : Mme Lucette THEROND.

Pouvoirs : 0

Secrétaire de séance : Mme Jocelyne ALIGNOL

Date de la convocation : 12 octobre 2011

Date d'affichage des délibérations : 25 octobre 2011

Le compte rendu de la séance du 09 septembre 2011 est approuvé.

Concours communal des maisons fleuries – classement 2011 : le conseil arrête la liste des lauréats et attribue les prix.

Conditions de mise à disposition de salles communales : Vu l'augmentation du nombre de demande d'utilisation de salles communales pour des activités régulières : sportives, culturelles ou artistiques ; Le conseil décide de demander une participation forfaitaire aux frais de fonctionnement des locaux de 50 € par trimestre aux associations et organismes privés extérieurs à la commune qui souhaitent mettre en place des activités et cours réguliers (avec un maximum de 4 heures / semaine).

Convention de prélèvement EDF : Sur avis favorable du Receveur Municipal, Le Conseil Municipal approuve la convention à intervenir avec EDF et le Trésor Public afin de procéder au règlement des factures EDF par prélèvement automatique.

Vœu concernant la cotisation au CNFPT : Après avoir pris connaissance de l'appel pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la fonction publique territoriale contresigné par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, l'Assemblée des Départements de France, l'Association des Régions de France, l'Assemblée des Communautés de France, l'Association des Petites Villes de France, l'Association des Maires Ville et Banlieue de France et les syndicats : FSP-CGT, INTERCO-CFDT, CGT-FO, FA-FPT, UNSA-Territoriaux, FNACT-CFTC. Après avoir pris connaissance du communiqué de presse de l'Association des Maires de France,

Le Conseil Municipal demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Admission en non valeur 2011 : Sur proposition de M. le Receveur Municipal, le Conseil Municipal décide l'admission en non valeur des titres de recettes n° 435, 489, 623 et 754 de 2007 et 2008 pour un montant total de 33,12 € de cantine scolaire et du titre n° 79 de 2008 pour un montant de 150 € de solde de location de salle polyvalente. Soit au total 183,12 €.

Décision budgétaire modificative n°5 – 2011 : Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, considérant qu'il y a lieu de prévoir divers ajustements budgétaires, DECIDE les modifications budgétaires suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : article 654 (pertes sur créance irrécouvrable) : + 150 € ; article 6574 (subventions aux associations) : - 150 €

- Dépenses d'investissement : article 205 (ONI – logiciels) : + 400 € ; article 2158 (ONI : branchements eau électricité court de tennis) : - 1 150 € ; article 2182 (ONI : équipement de véhicule) : + 350 € ; article 2183 (ONI : imprimante bibliothèque) : + 140 € ; article 2184 (ONI – vestiaires cantine) : + 750 € ; article 21318 (ONI – toit du poids public différé) : - 2 092 € ; article 21316 (Op. 142 : équip. Cimetière) : - 1 300 € ; article 21316 (Ch. 040 OFI : équip. Cimetière travaux en régie) : + 1 300 € ; article 21311(Ch. 040 OFI : mairie travaux en régie) : + 102 € ; article 2158 (Ch. 040 OFI : électricité et eau tennis, travaux en régie) : + 1 500 €.

Coupes de bois – exercice 2012 : le Conseil Municipal décide la vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF des coupes 108a et 109a en 2012 (bois des Ecottes) et la délivrance des houppiers et petites futaies aux affouagistes.

Tarifs et conditions de location du foyer rural au 01/11/2011 : le fonctionnement de location du foyer rural est revu afin de permettre aux associations de le louer pour une seule journée le week-end au prix de 45 €.

Tarifs des droits de pêche au 01/01/2012 : Les tarifs des droits de pêche à l'étang de Colnand sont fixés comme suit au 1^{er} janvier 2012 :

- 1) Droit de Pêche à l'année pour les habitants de la commune uniquement :
 - ▶ Adultes : 16 € (à partir de l'année des 12 ans)
 - ▶ Enfants : 8 € (âge maximum : 11 ans au cours de l'année)

- 2) Droit de Pêche à la semaine pour un invité accompagné d'un titulaire san-martinois de la carte annuelle :
 - ▶ Adultes : 10 € (à partir de l'année des 12 ans)
 - ▶ Enfants : 5 € (âge maximum : 11 ans au cours de l'année)

- 3) Droit de Pêche à la journée pour un invité accompagné d'un titulaire san-martinois de la carte annuelle :
 - ▶ Adultes : 5 € (à partir de l'année des 12 ans)
 - ▶ Enfants : 2,50 € (âge maximum : 11 ans au cours de l'année)

Droits de chasse au 01/07/2012 : Le Conseil Municipal fixe les tarifs des droits de chasse dans les bois de Perrigny à compter du 1^{er} juillet 2012 : 13 €.

Autorisation de travaux dans les locaux de la Communauté de Communes : Conformément au bail emphytéotique intervenu entre la commune et l'intercommunalité, l'accord du conseil municipal est nécessaire pour la réalisation de travaux d'aménagement des bureaux de la Communauté de Communes. Le Conseil autorise la Communauté de Communes Saône et Bresse à effectuer les travaux d'aménagement d'un bureau d'accueil pour le relais d'assistantes maternelles et d'accessibilité des locaux.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Remerciements : Association Valentin Haüy, France Adot 71 et Mission Locale pour les subventions 2011

Taxe d'aménagement : un document de réflexion est remis à chaque conseiller pour préparer la délibération à prendre au mois de novembre.

Cimetière : Le maire fait le point des différents aménagements au cimetière : le columbarium est installé. Les entrées en pavés autobloquants sont en cours. Le maire remercie les agents pour les travaux d'entretien du cimetière réalisés.

Foyer Rural : des dégradations ont été constatées sur la façade. Les auteurs des dégradations ont pu être identifiés.

Bibliothèque : Suite à la dissolution de l'association Danse Club San-Martinois, un don de 756,41 € a été reçu pour la bibliothèque afin d'acheter des livres pour les enfants.

Mairie de Montcoy : le maire fait part aux conseillers des remerciements de la commune de Montcoy pour le prêt des chapiteaux lors de la fête de l'automne de Montcoy.

Travaux : le point est fait de l'avancement des divers chantiers en cours : installation eau et électricité au court de tennis, chemin du terrain de football.

Vidange des fosses septiques : il est désormais possible de demander au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif géré par le SICED) l'intervention d'une entreprise pour la vidange de fosse septique. Prix : 120 € ou 199 € si urgent. Les demandes d'intervention sont à retirer en mairie ou le site internet du SICED : www.siced-bresse-nord.fr.

La séance est levée à 22 h 15 mn. Fait et délibéré les jour, mois et an susdits ; ont signé au registre les membres présents.